

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 29 janvier 2015**

**n° 20**

**page 1/2**

**Rapporteur : Madame Nelly CASSAN-FAUX**

**OBJET : Journée de promotion de la santé du samedi 18 avril 2015 – « C'est ma santé » 3ème édition**

*Mesdames, Messieurs,*

*L'accès aux soins, à la prévention et au dépistage est un des axes de travail de l'ASV – Atelier Santé Ville – et du CLS – Contrat Local de Santé. C'est pourquoi la commune de Châtellerault, organise pour la troisième année consécutive une journée dédiée à la promotion de la santé. Cette manifestation a pour objectifs :*

- ~ d'informer la population sur différentes thématiques de santé*
- ~ de promouvoir le dépistage auprès de la population*
- ~ de permettre aux personnes, et notamment à celles les plus éloignées du système de santé, d'accéder à différents dépistages.*

*Comme les années passées l'événement aura lieu sur l'Esplanade F. Mitterrand et dans l'Hôtel de Ville (péristyle et bureaux adjacents) de 10h à 18h.*

*A cette occasion, différents dépistages et stands d'information seront proposés ainsi qu'une collecte de sang. Tous ces stands seront animés par des professionnels de santé et des associations œuvrant dans le domaine de la prévention. Une convention est donc rédigée avec chacun d'eux afin d'établir les rôles et les responsabilités dans la réalisation de cette journée.*

*Le financement de l'action est prévu au budget de la ville pour 2015. Les dépenses seront liées essentiellement à la communication et à l'animation de la journée, la présence des professionnels étant basée sur le volontariat.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°19 du conseil municipal du 28 novembre 2011 relative au Contrat Local de Santé 2012-2016,

**CONSIDERANT** l'intérêt de cette manifestation pour l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention pour la population,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer par convention les rôles et responsabilités des parties impliquées dans la réalisation de cette journée,

**CONSIDERANT** que la manifestation a fait l'objet d'une déclaration en sous-préfecture,

**COMMUNE DE CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**du 29 janvier 2015**

**n° 20**

**page 2/2**

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions et toutes pièces relatives à ce dossier.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 4/02/15

Publié au siège de la mairie, le 2/02/15

n° 450

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER